

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absents excusés : DONZELLE Annie (pouvoir à CHAPON Xavier)

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 2 mai 2022**

**Désignation d'un secrétaire de séance : GINDRE Roland**

**1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – M14 2022 - 23**

Suite à une erreur de saisie du budget primitif dans le logiciel de comptabilité, les restes à réaliser ont été inscrits à l'opération 221 au lieu de l'opération 219 ; il convient d'effectuer les modifications suivantes :

**Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Matériel de bureau et matériel informatique	2183 Op.219	+ 1 260,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183 Op.221	- 1 260,00		

De plus, il convient d'apporter les modifications suivantes par décision modificative, au budget primitif :

**Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Constructions	2313 Op.201	+ 3 000,00		
Constructions	2313 Op.216	- 3 000,00		

## 2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 - 24

Il convient de modifier les écritures de stock comme suit :

### Fonctionnement

R 010 : - 76.395.14 euros

R 042 : + 76 395.14 euros

### Investissement

D 010 : - 76 395.14 euros

D 040 : + 76 395.14 euros

R 010 : - 4 043.87 euros

R 040 : + 4 043.87 euros

## 3/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL PAR DEUX POMPES A CHALEUR POUR L'ECOLE ET LA GARDERIE-CANTINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 - 25

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu de remplacer la chaudière au fuel qui chauffe l'école et l'Espace F Berchet (garderie, cantine, salle de motricité) par deux pompes à chaleur.

Une consultation a été lancée. Le montant total des travaux s'élève à 52 304.90 euros H.T. soit 62 765.88 euros T.T.C.

Monsieur le Maire propose de demander des soutiens financiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le devis de la SARL GONCET, pour un montant des travaux de 52 304.90 euros H.T., soit 62 765.88 euros T.T.C. pour le remplacement de la chaudière au fuel par deux pompes à chaleur,

**DECIDE** de demander un soutien financier dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, pour un montant de 15 691.47 euros, soit 30 % du montant des travaux,

**DECIDE** de demander un soutien financier dans le cadre du Bonus Ruralité, de la Région pour l'année 2023, pour un montant de 15 691.47 euros, soit 30 % du montant des travaux,

**DECIDE** de demander un soutien financier auprès de Haut-Bugey Agglomération, pour un montant de 10 460.98 euros, soit 20 % du montant des travaux,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

#### **4/ REMBOURSEMENT DE NUITÉES GITE COMMUNAL 2022 - 26**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame CALDES TAPIAS Joana qui a loué le gîte G410003 du 20/04/2022 au 26/04/2022 a fait part de son mécontentement quant aux conditions d'accueil ; Monsieur le Maire propose, par conséquent et exceptionnellement, de lui rembourser 2 nuitées, soit la somme de 86.67 euros, qui lui sera versée par virement bancaire.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** de rembourser 2 nuitées à Madame CALDES TAPIAS Joana, soit la somme de 86.67 euros,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **5/ REFONTE DE LA PUBLICITE DES ACTES 2022 - 27**

**VU** l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**VU** l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant refonte des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**VU** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Sonthonnax-la-Montagne, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage sur le panneau d'affichage situé à la porte de la mairie.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

### **6-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Murielle PECHINEY  
RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

La loi nous oblige à avoir 15 % de logements sociaux sur la commune (quelle que soit la taille de la commune), le problème étant que les bailleurs sociaux ne souhaitent pas créer d'opération dans les petits villages.

Il faut vérifier si la commune peut mener à bien ce projet elle-même, sans passer par les bailleurs sociaux.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

#### Fleurissement :

- Massifs dés herbés & apport de terre par Anthony
- Plantation des sauges Perovskia
- Dans chaque massif, une ou plusieurs plantes de l'année dernière ont repris (monarde)
- Achat des plantes pour jardinières vendredi 27 mai
- Plantation & installation des jardinières samedi 28 mai (horaire à définir)

#### Salle polyvalente :

- Plusieurs réservations ont été enregistrées pour cet été

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

RAS

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

La subvention a été accordée par le Département de l'Ain, à hauteur de 50% pour la réalisation de la piste forestière en Mont Griset.

Elagage des chemins à faire, à l'aide du broyeur.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE :

Côte Ouest de la mairie : changement des fenêtres à l'étage, et installation de volets roulants solaires.

Les travaux de remise en état de la fontaine de Cantafouze auront lieu les jeudi 26 et vendredi 27 mai.

La prochaine réunion de la commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » aura lieu le vendredi 3 juin à 14h00.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

RAS.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLLES

*Compte-rendu des réunions du 09/05/2022 et du 16/05/2022,*

Nous avons rencontré M. HUGONNET Etienne lors de la première réunion. Il nous a guidés dans la façon de procéder pour la refonte du site :

Nous devons nous revoir afin de trier les infos inhérentes à notre site et de créer un document que nous lui transmettrions pour qu'il l'organise dans cette nouvelle structure

Il nous propose la même structure que le site de Montréal-la-Cluse avec une visibilité des rubriques principales en bandeau sur la première page et les sous-rubriques.

Nous allons agrémenter la page d'accueil avec un défilement photos et celles-ci pourront être modifiées voir changées selon nos souhaits

Dans le sidebar gauche nous aurons ILLIWAP.

Lors de la seconde réunion, seule la commission s'est réunie. Nous avons :

- Listé les rubriques à conserver
- Créé une rubrique Archive et d'autres plus adaptées au site
- Gardé les infos essentielles à notre commune
- Créé une galerie photos
- Gardé le logo de la commune
- Souhaité mettre le bulletin municipal

Nous allons lui proposer ce document dès qu'il sera agrémenté et modifié par Isabelle pour les infos à réactualiser.

Ce travail va permettre à M. HUGONNET Etienne de construire une maquette qu'il nous présentera lors d'une prochaine rencontre.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY :

RAS

**6-2 Planning des élections législatives** : le premier tour aura lieu le dimanche 12 juin 2022 ; le deuxième tour aura lieu (si nécessaire) le dimanche 19 juin 2022.

Isabelle va envoyer un fichier à chaque conseiller municipal pour que chacun puisse faire part de ses disponibilités

**Séance levée à 21h40**